

Lycée Fulbert Chartres



Le 19 avril 2024

Réinscription en Section de Technicien Supérieur

Année scolaire 2024/2025

Pour les réinscriptions en 2^e année de STS, vous pourrez remettre au secrétariat de direction le dossier de réinscription jusqu'au plus tard :

Lundi 24 juin 2024

Avec les pièces suivantes :

- 2 photos d'identité
- Facultatif : un chèque bancaire ou postal de 10€ à l'ordre du trésorier MDL
- La notification de bourse
- L'assurance scolaire
- <u>1 RIB DES PARENTS OBLIGATOIRE</u> (même si majeur et externe)
- La photocopie du certificat de la participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) <u>obligatoire pour l'inscription aux épreuves de BTS pour les jeunes de</u> nationalité française.

En cas de non réinscription en 2^e année de BTS dans les délais impartis, la place sera déclarée vacante et vous n'aurez plus la possibilité d'être réinscrit dans l'établissement.

Le Proviseur
M. Clément PHILIPPON